

ANNEXE 1 : FORMULAIRE LOCATEUR/LOCATAIRE

PROCÉDURE DE MISE À L'EAU D'UN BATEAU DE LOCATAIRE

Dans le cas d'une location pour un minimum de 7 jours, tout locateur, qui lui-même doit être membre, a la responsabilité de s'assurer que son ou ses locataires qui désire utiliser la descente à bateaux de l'APLSI soit en possession de la *PREUVE DE LOCATION* ci-dessous dûment complété et ce, en 2 exemplaires, dont une copie sera remise au gardien lors de la mise à l'eau. Le gardien du Club ne permettra la mise à l'eau que sur réception du formulaire du locataire signé par le locateur.

PREUVE DE LOCATION

Je, soussigné _____ déclare être propriétaire de l'immeuble situé au _____
_____ No de membre

Pour la période se situant entre le _____ 20__ et le _____ 20__,
je confirme que cet immeuble est loué par _____
dont l'adresse permanente est _____
Téléphone : _____
Courriel : _____
Ancien numéro de vignette : _____

Je déclare également que le locataire a été avisé qu'il doit, pour avoir accès à la descente à bateaux, payer sa carte de membre de l'APLSI (du montant déterminé à chaque année par le bureau de direction) et louer l'immeuble pour une période minimale de 7 jours.
Cette autorisation n'est valide que pour l'année en cours.

Signature

Date

Je, soussigné _____ déclare être propriétaire de l'immeuble situé au _____
_____ No de membre

Pour la période se situant entre le _____ 20__ et le _____ 20__,
je confirme que cet immeuble est loué par _____
dont l'adresse permanente est _____
Téléphone : _____
Courriel : _____
Ancien numéro de vignette : _____

Je déclare également que le locataire a été avisé qu'il doit, pour avoir accès à la descente à bateaux, payer sa carte de membre de l'APLSI (du montant déterminé à chaque année par le bureau de direction) et louer l'immeuble pour une période minimale de 7 jours.
Cette autorisation n'est valide que pour l'année en cours.

Signature

Date